

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 juin 2023

TRANSPOSITION DE L' ACCORD NATIONAL INTERPROFESSIONNEL RELATIF AU
PARTAGE DE LA VALEUR AU SEIN DE L'ENTREPRISE - (N° 1404)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 259

présenté par

Mme Maximi, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani,
M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit,
M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel,
M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi,
Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté,
M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall,
Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument,
Mme Pascale Martin, Mme Éliisa Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet,
Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal,
M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul,
M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terre noir, Mme Taurinya, M. Vannier,
M. Walter, Mme Trouvé et M. Tavel

ARTICLE 7

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NUPES demande la suppression de l'article 7 créant une nouvelle prime : la prime de partage de la valorisation de l'entreprise.

Ce dispositif, nouvelle façon d'éviter un véritable partage de la valeur par le moyen d'une hausse de salaires, apparaît à la fois flou et peu opérationnel.

En outre, il n'intègre aucunement le droit des salariés de participer à la gouvernance : l'indexation d'une prime sur l'augmentation de la valeur de l'entreprise ne nécessite ni d'augmenter le capital, ni de céder des parts aux salariés. Selon Nicolas Aubert, chercheur spécialiste de l'actionnariat salarié : « *On a d'un côté une prime conjoncturelle et de l'autre une dotation en patrimoine qui ouvre des droits. Un plan de valorisation c'est juste de l'actionnariat salarié au rabais.* ».

Il en résulte un nouvel outil de substitution au salaire, totalement exonéré, et dont les effets de bords pourraient entraîner de surcroît une forme de cannibalisation avec des dispositifs relevant de l'intéressement et de la participation.